Ambroisie
ILE-DE-FRANCE

Bilan annuel 2019 de la situation de l'ambroisie en Ile-de-France

Publication : 06/02/2020

Source image : L'ambroisie colonise l'Occitanie - ladepeche.fr

FREDON ILE DE FRANCE

PRSE 3 — Île-de-France —

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

Depuis 2017, l'ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia*, est réglementée en tant qu'espèce végétale nuisible à la santé.

Plante exotique envahissante, l'ambroisie a aussi un impact sur l'agriculture et sur l'environnement notamment en zone humide.

FREDON Ile de France, en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire, missionnée par l'Agence Régionale de la Santé d'Ile-de-France, pilote et anime la problématique de l'ambroisie sur la région.

Depuis fin 2018, elle œuvre à vérifier les signalements, surveiller le territoire, alerter et sensibiliser les acteurs.

Foyers d'ambroisie à feuilles d'armoise : répartition en Ile-de-France en 2019

Ambroisie dans les chaumes - Essonne

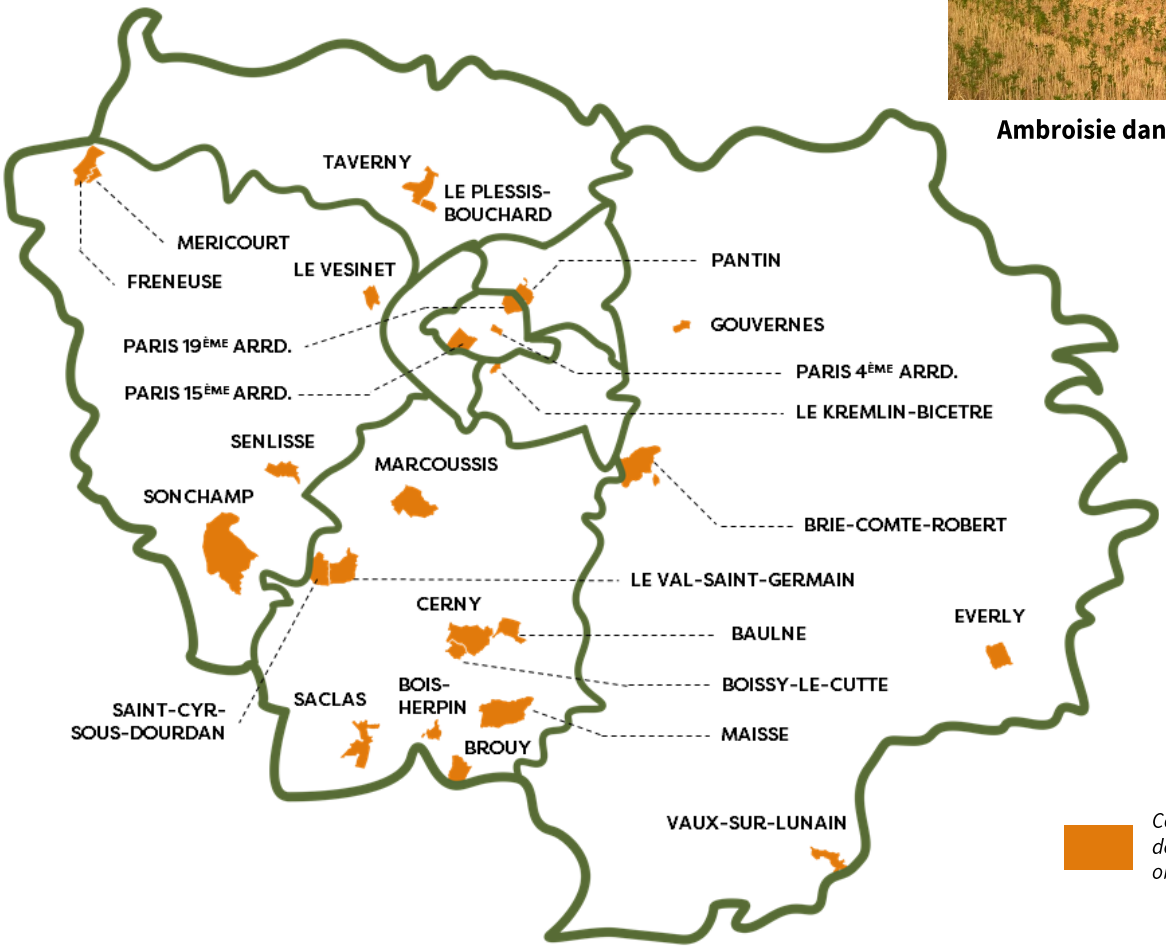

En 2019, **24 sites d'ambroisie à feuilles d'armoise ont été observés**. Ils sont situés sur 26 communes (ou arrondissements) et répartis sur 7 départements franciliens. Les détections ont été possibles grâce aux données du CBNBP, aux signalements du réseau sentinelles ambroisie mis en place par FREDON Ile de France et à la plateforme nationale ***signalement-ambroisie.fr***.

Milieux infestés : principalement des sites agricoles

Pour chaque site détecté, le ou les milieux infestés ont été identifiés (agricole, bords de route, etc.). Le milieu agricole est le plus représenté; l'ambroisie se retrouve notamment en parcelles cultivées (céréales, maïs) et en jachères.

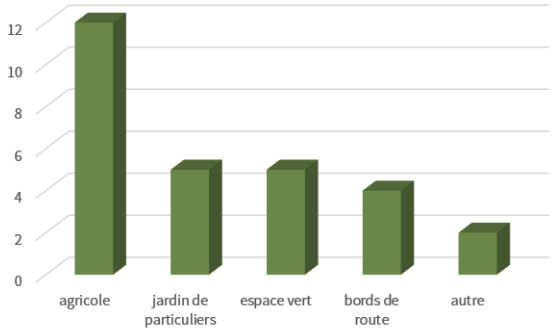

Sites infestés : caractéristiques des sites

Sur les 24 sites recensés, 10 comptent moins de 10 plantes d'ambroisie à feuilles d'armoise, principalement dans des espaces verts et dans des jardins de particuliers. A l'opposé, 5 foyers regroupent plus de 1000 pieds d'ambroisie, majoritairement en milieu agricole.
Le foyer d'ambroisie à feuilles d'armoise le plus étendu en Ile-de-France couvre une surface agricole d'au moins 50 hectares et contient 1,3km de bords de route infestés.
L'implantation de l'ambroisie peut être ancienne. Un foyer actif en 2019 était en effet déjà signalé en 2003.

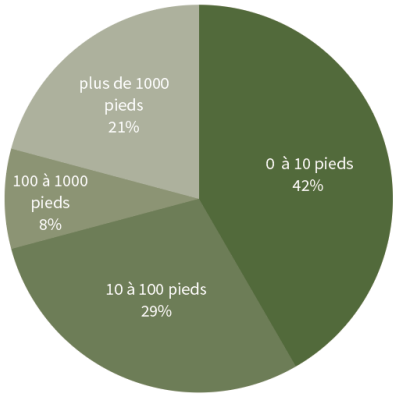

Gestion : implication de tous les acteurs

L'ensemble des propriétaires et/ou exploitants concernés ont été informés de la présence d'ambroisie sur leur terrain. Sensibilisés aux enjeux sanitaires, agricoles et écologiques, ils sont sollicités pour agir contre l'ambroisie (arrachage manuel, déchaumage, broyage, fauchage…). Selon la surface, le type de foyer et la densité des pieds d'ambroisie, la lutte est plus ou moins facilitée. Le département de l'Essonne s'est doté d'un arrêté préfectoral temporaire de lutte obligatoire en milieu agricole en août 2019.

L'ambroisie a fleuri et est montée à graines sur 14 sites.

La germination très étalée dans le temps, la forte capacité de ramification après fauche et la petitesse de certains pieds d'ambroisie rendent la lutte difficile.

Surveillance active : un réseau de sentinelles

Une surveillance collective permet de détecter au plus tôt la présence d'ambroisie et ainsi de mettre en œuvre rapidement et efficacement des dispositifs de lutte. C'est pourquoi FREDON Ile de France met en place un réseau de sentinelles ambroisie sur l'ensemble de la région. A ce jour, 170 personnes de terrain sont capables d'identifier l'ambroisie et de la signaler le cas échéant. Les sentinelles peuvent être des particuliers ou des personnes provenant des structures suivantes: le CBNBP, la chambre d'agriculture régionale, des coopératives agricoles, des conseils départementaux, des services espaces verts de communes, des syndicats de rivière, des gestionnaires d'infrastructures linéaires…

Pour plus d'informations au sujet de l'ambroisie : Cécile AHOUANDJINOU
par téléphone : *01 56 30 00 20* ou par mail : *c.ahouandjinou@fredonidf.com*